

Jura

Autor(en): **Steullet, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



à l'autre



D'un canton



à l'autre



Bonjour, Madame la Présidente

Hier, l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lausanne prenait officiellement congé de l'un de ses professeurs, Mme Erna Hamburger.

Elle s'y était affirmée, d'emblée comme une personnalité originale et forte, seule étudiante de sa volée et première de sa promotion. Nantie d'un diplôme d'ingénieur-électricien, bientôt assorti d'un doctorat ès sciences techniques, Mme Hamburger est d'abord engagée à la section des travaux de recherches industrielles de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, travaille ensuite dans le secteur privé jusqu'à ce que l'EPUL l'appelle comme chef de travaux, puis comme professeur.

Esprit lucide où l'intuition s'allie à une rigueur imperturbable de raisonnement, c'est aussi un tempérament généreux d'une disponibilité permanente à l'égard de ses étudiants, de ses collègues et des sociétés techniques et féminines.

Présidente du BPW suisse, elle s'apprête aujourd'hui à recevoir à Montreux du 25 au 31 mai prochain, le 15^e Congrès de la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales et son Jubilé d'Or. Sous son alerte direction, tous les clubs du pays, de Zurich à Sierre, se donnent la main pour préparer ces rencontres et accueillir les quelques 2000 déléguées en provenance des cinq continents. Mettant déjà en pratique le thème choisi : « Mutual Understanding ».

F. B.

Jura

Les femmes vont voter !

Le Bureau de la condition féminine met les points sur les i : les Jurassiennes votent. Qu'on ne vienne plus dire que les femmes restent à l'écart, qu'elles ne font pas « leur devoir électoral ». Dans certain district, elles sont même plus nombreuses que les hommes à se rendre aux urnes.

Une nouvelle enquête réalisée par le Bureau de la condition féminine détrône la légende selon laquelle les femmes sont indifférentes à la chose publique. Une analyse du scrutin du 21 octobre dernier (élections fédérales) nous apprend que le 55,5 % des femmes inscrites ont participé aux élections contre le 62,8 % des hommes pour l'ensemble du Jura. Mais dans le district de Porrentruy, elles ont été plus nombreuses : 51 % de femmes contre 49 % d'hommes. Le BCF souligne aussi l'absence des femmes sur les listes électorales du 21 octobre. Les femmes n'ont donc pas pu voter pour des femmes.

Constitutions ecclésiastiques

S'agissant de la Constitution de l'Eglise romaine, les femmes ont participé au scrutin de façon légèrement plus élevée que les hommes. C'est l'inverse qui a été enregistré touchant la Constitution de l'Eglise réformée évangélique.

Constitution catholique romaine : 31,1 % des femmes inscrites, 30,4 % des hommes, participation globale 30,8 %. Constitution réformée évangélique : 19,8 % des femmes inscrites, 21,7 % des hommes inscrits participation globale 20,7 %.

Prochaines élections : les communes

Voici la conclusion du BCF : « Pour la première fois simultanément dans toutes les communes, cet automne, on élira les autorités locales. Il sera intéressant à cette occasion d'analyser la participation des femmes et des hommes à ces 82 scrutins. Les partis politiques n'ignorent plus que les femmes sont majoritaires dans le corps électoral, ils n'ignorent désormais pas non plus que, même lorsque seuls des hommes briguent des suffrages, comme ce fut le cas lors des dernières élections fédérales, les femmes « font les décisions » à une quasi parité avec des hommes. En tireront-ils des enseignements ? A quand la première femme maire d'une commune de la République et canton du Jura ? Cet automne ? »

On le voit, les enquêtes du BCF mettent les faits en évidence qu'ils soient participation aux votes ou absence féminine sur les listes électorales. En conclusion, il lance une espèce d'ultimatum aux partis politiques. Il sera intéressant d'observer ce qui se passera lors des élections communales de 1980.

Hommes et femmes constituent une Association pour la défense des droits de la femme (ADDF)

Une nouvelle association est née pour défendre les droits de la femme, à Delémont le 14 février 1980. Les membres de cette organisation se recruteront dans le canton du Jura et dans les districts proches, le Jura-Sud. Fait sympathique, des hommes sont parmi les fondateurs, en minorité mais bien décidés à faire triompher les droits de la femme. Ils affirment avec les femmes que la condition de la femme est liée à la condition faite aux hommes, qu'elle ne doit pas être vue de façon isolée, qu'il s'agit d'un fait de société.

L'ADDF s'attachera à examiner des conditions de vie, de travail et les droits de la femme en accordant une priorité aux femmes les plus défavorisées. Elle entend faire connaître les problèmes et — dans la mesure du possible — trouver des solutions.

L'ADDF se réserve de prendre position sur les questions relatives aux femmes sur le plan régional, national, international ; d'intervenir auprès du Parlement, notamment lors de l'élaboration des lois cantonales. Elle s'attachera à informer, surtout dans les campagnes où l'information paraît insuffisante.

Anne-Marie Steullet

Berne francophone

Démission de la présidente du Parti radical

La présidence du Parti radical du Jura bernois (PRJB) incombait à Mme Madeleine Sieber, de Mont-Soleil, qui a demandé à être déchargée de ses fonctions. Elle a été remerciée pour l'excellent travail fourni depuis 1978. M. Edouard Amman, de La Neuveville lui succédera à la tête du parti.

Pas de femme au bureau de vote

A Moutier, les femmes ne sont plus convoquées par le Conseil municipal en qualité de membres du bureau de vote. Le chancelier explique que les femmes trouvaient constamment des excuses : repas à préparer, enfants, ménage, pour ne pas accepter de charges lors des votations ou élections. On ne les invite plus.

La participation au bureau de vote était une bonne occasion de se familiariser avec les modes de consultations populaires. Qui en redemandera ?

Inégalités lors du choix des formations

Le directeur de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary et Moutier a établi pour la première fois un inventaire dissocié des solutions choisies par les filles et par les garçons dans leur choix professionnel.

Selon une enquête, on découvre que les filles rencontrent des difficultés spécifiques lorsqu'elles envisagent leur voie de formation. Au 18 juin 1979, le 73,5 % des filles et le 84,9 % des garçons des classes terminales avaient été admis en école ou étaient au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

Les secteurs traditionnellement féminins

64,5 % des garçons ont choisi la solution de l'apprentissage contre 43,6 % des filles. Ces dernières se cantonnent encore souvent dans des secteurs habituellement féminins. Par contre, les admissions dans les écoles montrent un phénomène inverse avec 29,9 % des filles contre 20,3 % des garçons.

Pour les filles, il s'agit souvent d'obtenir une formation de base ou préparatoire avant d'envisager une profession dont le début est fixé à 18 ou 19 ans. L'office d'orientation souhaite que les possibilités d'apprentissage se développent surtout en variétés. Ainsi, les jeunes filles pourraient embrasser des professions moins coutumières.

Pour cette dernière année, les professions paramédicales ont été très prisées chez les filles tandis que les garçons se sont tournés vers la mécanique et l'électricité. D'une manière générale, on a constaté que filles et garçons ont bien fréquenté les séances de l'office d'orientation. Les écoliers et écolières ont également profité des stages qui leur ont été offerts dans les entreprises. Il s'agit d'un séjour de moins d'une semaine où l'adolescent est directement en contact avec la profession et le monde professionnel qui l'intéresse (ou l'intéressera éventuellement) ; 351 stages ont été organisés en 1979 qui ont permis à des jeunes de s'approcher de 88 métiers différents.

Il va de soi que la diversification professionnelle est liée aux efforts des entreprises. Plus l'éventail se restreint, moins il y a de possibilités, pour les filles, de sortir des sentiers battus. Mais tout n'est pas là. Il faut voir que certains conditionnements jouent un rôle de frein.